

RENFORCER LES ARCHIVES ET LA PROFESSION 2021-2024

Les archives, à l'instar des professionnels de l'archivage et de la documentation, sont essentielles à une bonne gouvernance, à la responsabilisation, à la transparence et à la culture. En tant qu'organisme international représentant les métiers de l'archivage et de la documentation, l'ICA doit renforcer son réseau par la collaboration (1), tout en améliorant sa transparence, sa responsabilisation, son inclusivité (2) et la pertinence de ses actions (3).

S'appuyant sur les travaux réalisés en 2019 dans le cadre de la démarche « L'ICA par et pour ses membres », la stratégie « Renforcer les archives et la profession 2021-2024 » reflète les réponses et commentaires des membres de l'ICA recueillis par le biais d'enquêtes, de groupes de discussion et d'entretiens.

1

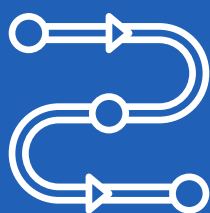


INTERCONNECTÉ ET COLLABORATIF

L'ICA renforcera son réseau, favorisant ainsi la collaboration sous toutes ses formes

L'ICA...

- 1.1. sera un organisme rationalisé et harmonieux, pour favoriser le partage d'informations et la coopération entre ses membres ;
- 1.2 proposera de meilleurs mécanismes et plateformes de partage d'informations, au service de la coopération et de la collaboration ;
- 1.3 s'assurera que ses organes administratifs et les branches collaborent plus étroitement, tout en facilitant la coopération entre les branches ainsi qu'entre les sections et les branches ;
- 1.4 s'assurera que ses organes administratifs et les sections collaborent tout en facilitant la coopération entre les sections ainsi qu'entre les sections et les branches ;
- 1.5 améliorera ses processus de fonctionnement pour favoriser des interactions efficaces et rapides entre les organes administratifs de l'ICA et ses membres ;
- 1.6 se montrera plus clair sur les propositions et le niveau d'engagement en matière de bénévolat, et fera preuve de davantage de reconnaissance vis-à-vis des contributions de ses bénévoles.



2



TRANSPARENT, RESPONSABLE ET INCLUSIF

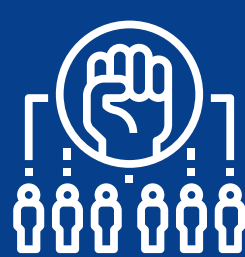
L'ICA sera un organisme plus transparent, plus responsable, plus efficace et plus inclusif.

L'ICA...

- 2.1. veillera à ce que sa gouvernance soit plus efficiente, efficace et transparente ;
- 2.2 sera moins complexe dans son organisation ;
- 2.3 sera plus transparent sur la nomination des membres de ses instances de gouvernance ou de ses organes ;
- 2.4 se montrera plus transparent concernant la gestion de ses finances, et améliorer sa communication quant à l'utilisation des cotisations de ses membres ;
- 2.5 encouragera la diversité et l'inclusivité, en particulier sur les plans professionnel et géographique ;
- 2.6 élaborera un modèle financier plus robuste, de sorte à devenir un organisme d'envergure proposant une meilleure offre à ses membres.



3



PERTINENT, INSPIRANT ET RENFORCÉ

L'ICA sera un organisme de référence, engagé auprès de ses adhérents, et défendra mieux les intérêts des archives, de la gestion documentaire et des métiers y afférents.

L'ICA...

- 3.1. développera des relations et partenariats collaboratifs plus forts avec des professions connexes ;
- 3.2 tendra à favoriser et à développer des partenariats avec des métiers et des organismes hors de ses secteurs de prédilection (science des données et informatique, par exemple) ;
- 3.3 donnera une meilleure visibilité, dans sa démarche et ses travaux, à la chaîne de valeur de l'information, de la création à l'accès ;
- 3.4 se penchera sur certains besoins professionnels transversaux et d'envergure internationale, notamment en matière de technologies émergentes, de développement durable et de changement climatique ;
- 3.5 élargira et enrichira son catalogue pour le développement de compétences, en complétant et étayant l'offre existante ;
- 3.6 militera en faveur des archives et de la profession (archives, documents et information) lors de forums internationaux majeurs et fera preuve de davantage de reconnaissance vis-à-vis des contributions de ses bénévoles.

